


Synthèse du Plan d'actions pour la prévention de la radicalisation

Annexe 6 du Contrat de Ville
de Valenciennes Métropole 2015-2020



Mars 2017

Préambule

 Une volonté politique forte de Valenciennes Métropole de s'engager dans l'élaboration d'un plan de prévention de la radicalisation, en cohérence avec les orientations de l'Etat

Après les attentats de 2015 et à l'essor du phénomène de radicalisation sur le territoire national, Valenciennes Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de prévention de la radicalisation partenarial, mobilisant les institutions, les associations et les élus locaux.

Cette démarche anticipée est en cohérence avec les nouvelles mesures de prévention et de lutte contre la radicalisation adoptées par le gouvernement.


Le Premier Ministre a en effet présenté le 9 mai 2016 un nouveau plan d'actions contre la radicalisation et le terrorisme, qui se substitue à celui adopté le 23 avril 2014. Dans la continuité du plan, une nouvelle circulaire du Premier Ministre du 13 mai 2016 est venue apporter des précisions sur l'action à conduire en matière de prévention de la radicalisation.

L'Etat a affirmé, avant tout, sa mission sécuritaire de protection des populations mais a indiqué également que la dimension préventive devait impérativement être intégrée à la démarche. Le partenariat avec les collectivités territoriales et les associations, dans le cadre de la politique de la ville notamment a été présenté comme indispensable, dans le respect des compétences de chacun, et en sensibilisant la population.

Par conséquent, les conditions repérées pour améliorer la réponse préventive en matière de radicalisation sont de :

- Renforcer l'ancrage local dans une logique partenariale ;
- Favoriser l'implication des collectivités locales en particulier les communes dans le cadre du Contrat de Ville.

Pour y parvenir, chaque Contrat de Ville doit être complété par un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation en annexe, qui a pour vocation de traduire concrètement la politique partenariale entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations engagées dans la politique de la ville.

 Les spécificités du plan de prévention de radicalisation de Valenciennes Métropole

Valenciennes Métropole a souhaité que ce plan d'actions soit en cohérence avec ses compétences en matière de politique de la ville et de cohésion sociale d'une manière générale.

De ce fait, il s'agit de s'engager dans une politique partenariale de prévention de la radicalisation qui passera tout d'abord par l'atteinte des objectifs définis dans le Projet Territorial de Cohésion Sociale et le Contrat de Ville.

De plus, même si cette démarche de prévention de la radicalisation concerne prioritairement la géographie du Contrat de Ville, et doit être annexée au Contrat de Ville, elle associe toutefois l'ensemble des 35 communes de l'agglomération dans la réflexion.

Il est proposé ici une synthèse de ce plan, les détails sur les engagements de chaque partenaire étant tenus confidentiels.

I. Diagnostic du territoire sur le phénomène de radicalisation

Le diagnostic sert à faire une photographie de la situation du territoire en matière de dérives radicales, dans le but d'évaluer son importance et son évolution.

Le département du Nord n'est pas plus ni moins touché que les autres départements de France par le phénomène de radicalisation. D'une manière générale aucun département n'est épargné par le phénomène. Les zones les plus touchées sont les zones urbaines.

II. Etat des lieux des acteurs et dispositifs existants sur le territoire

Cet état des lieux fait l'inventaire de tous les acteurs et dispositifs qui peuvent être mobilisés pour prévenir la radicalisation sur notre territoire, notamment dans les champs éducatif, sanitaire, social, de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté et de l'accès aux droits et de la prévention de la délinquance.

Comme cela a été rappelé précédemment, Valenciennes Métropole a souhaité que ce plan d'actions passe d'abord par l'atteinte des objectifs définis dans le Projet Territorial de Cohésion Sociale et le Contrat de Ville.

De ce fait, seront mobilisés dans le cadre de ce plan d'actions, l'ensemble des dispositifs et actions portés par ces partenaires institutionnels et associatifs dans les différents champs thématiques cités.

III. Coordination et gouvernance locale

A. Les modalités d'élaboration du plan de prévention de la radicalisation

■ Une forte mobilisation des acteurs du territoire

Pour la mise en œuvre de cette démarche autour du plan de prévention de la radicalisation, **deux réunions de consultation ont été organisées au printemps 2016**, la première avec les maires des communes et la seconde avec les partenaires institutionnels et associatifs (chefs de projets politique de la ville et coordinateurs des conseils locaux et intercommunaux de prévention de la délinquance notamment).

Ces réunions ont permis d'amorcer les échanges sur ce sujet sensible et d'échanger sur les orientations à donner au plan d'actions, avec un premier constat partagé de mieux comprendre le phénomène de radicalisation avant toute déclinaison en plan d'actions.

Une fois les formations de sensibilisation mises en place au 2nd semestre 2016¹, un **groupe de travail a été constitué**, avec une composition travaillée à partir des propositions du cadre de référence national et adapté à notre territoire sur la base d'échanges entre l'Etat local et Valenciennes Métropole.

Piloté par la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole en lien étroit avec l'Etat local, il réunit une **quarantaine de partenaires institutionnels et associatifs** afin de structurer une stratégie locale en matière de prévention de la radicalisation. Il est important de souligner que ces partenaires ont fait preuve d'une forte volonté de se mobiliser sur cette question.

Le groupe de travail **s'est réuni deux fois entre janvier et février 2017 afin de travailler sur la formalisation d'un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation.**

A noter : Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine a accompagné la mise en place de ce plan, par son appui méthodologique, d'animation et d'expertise auprès du groupe de travail, dans le cadre d'une expérimentation soutenue par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, avec un co-financement de Valenciennes Métropole.

¹ Voir détails sur les formations mises en place dans la 4^{ème} partie ci-dessous.

■ L'interconnaissance des acteurs favorise le partenariat et l'articulation entre les dispositifs et actions existantes

La mobilisation des différents partenaires institutionnels et associatifs du territoire, à travers les groupes de travail qui ont été mis en place, a permis de les sensibiliser sur les enjeux autour de la question de la radicalisation à l'échelle nationale, mais surtout locale. En outre, les échanges entre partenaires ont permis de développer l'interconnaissance entre acteurs, et par conséquent des partenariats entre les actions existantes.

B. Gouvernance locale et articulation entre les différentes échelles

■ Le rôle central du groupe de travail sur la prévention de la radicalisation

Le groupe de travail qui s'est réuni pour élaborer le plan d'actions a vocation à perdurer sous l'appellation « **groupe stratégique prévention de la radicalisation** ». Il se réunira deux à quatre fois maximum par an afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan, de garantir une cohérence et une bonne articulation entre les actions proposées, de le réajuster le cas échéant et de l'évaluer à partir d'indicateurs conjoints qui seront déterminés par le groupe de travail lui-même, dans la poursuite du travail entamé en février 2017 sur la liste des indicateurs pressentis.

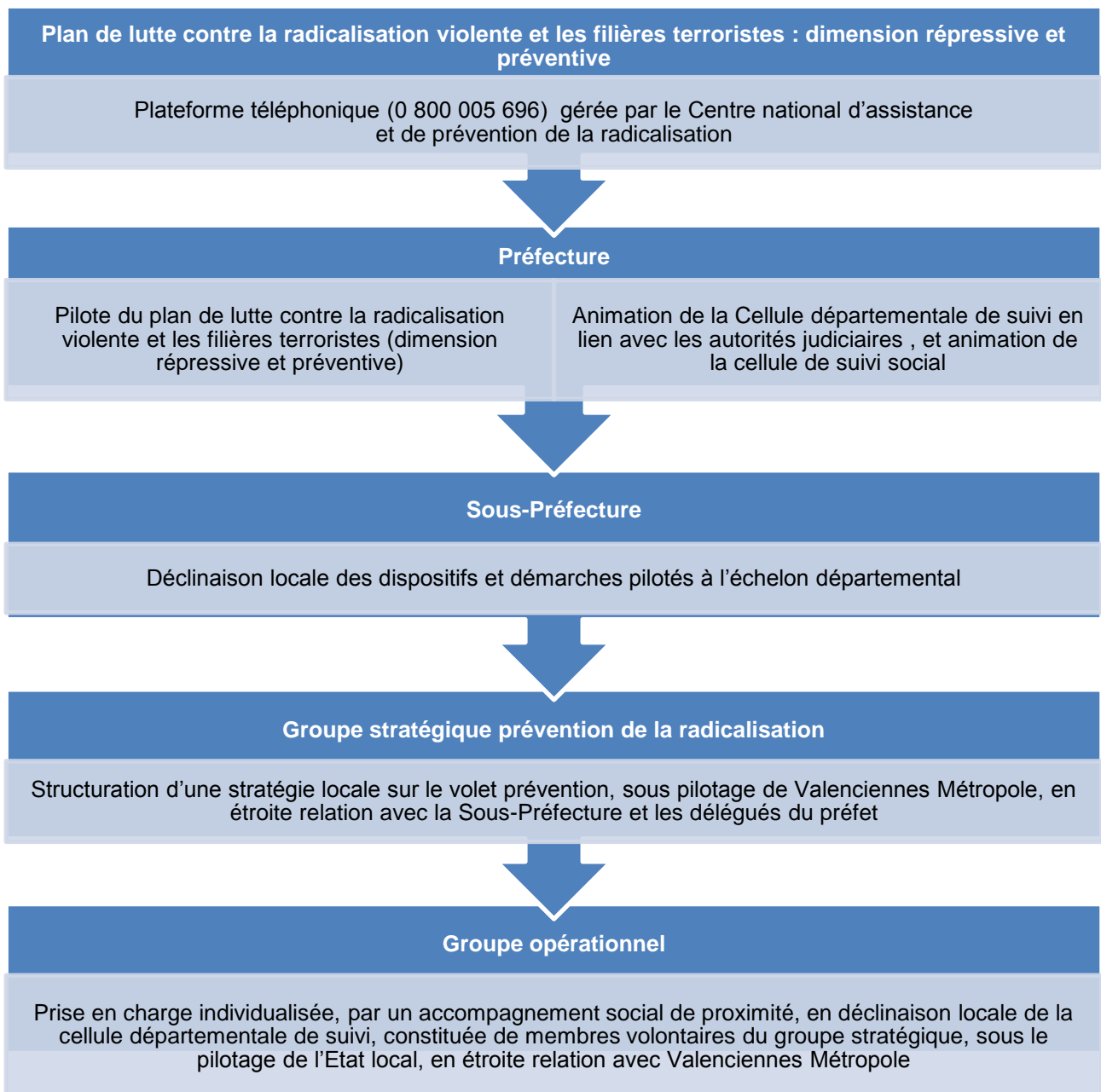
■ La mise en place d'un groupe opérationnel, en articulation avec la cellule départementale de suivi

A partir de membres du groupe de travail volontaires, un **groupe opérationnel** pourra être constitué pour la prise en charge éventuelle de personnes repérées et ceci de manière complémentaire à la cellule de suivi départementale pilotée par le Préfet. En effet, cette cellule départementale reste la seule instance au sein de laquelle auront lieu des échanges sur des situations individuelles de personnes radicalisées.

L'articulation avec les instances de pilotage du Contrat de Ville

L'axe prévention de la radicalisation sera traité au même titre que les autres axes thématiques dans le cadre des instances de pilotage du Contrat de Ville et du Projet Territorial de Cohésion Sociale. Le comité de pilotage qui est l'instance stratégique à l'échelle de l'agglomération assurera le suivi du plan d'actions sur la prévention de la radicalisation.

Dans un souci de cohérence, et afin de favoriser un suivi de proximité du phénomène au niveau des quartiers et donc des communes, les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance en formation plénière apparaissent aussi comme des instances pertinentes pour traiter ce sujet.



IV. Le plan d'actions multi-partenarial de Valenciennes Métropole

A. Un plan d'actions tourné vers la prévention primaire

En lien avec ses compétences et son rôle pilote et d'animation du partenariat local autour du plan de prévention de la radicalisation, Valenciennes Métropole et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs locaux sont déjà investis, dans le cadre du Contrat de Ville et du Projet Territorial de Cohésion Sociale, dans la mise en place d'actions sur le volet prévention primaire. En effet, la prévention primaire consiste à lutter contre les facteurs de risque de radicalisation : à ce titre, toutes les actions déployées dans le cadre de ces deux documents stratégiques visent à réduire les inégalités sociales et à accompagner le mieux vivre-ensemble, et alimentent en ce sens ce plan. L'enjeu est toutefois, par ce cadre, de les renforcer et d'appréhender spécifiquement ces actions au regard du phénomène de radicalisation, et de proposer de nouvelles actions adaptées.

■ Les actions déjà menées et/ou en cours sous l'impulsion de Valenciennes Métropole

Modules de formation et de sensibilisation

- **A destination des élus**

A travers 2 demi-journées de formation qui ont eu lieu en décembre 2016, ont été abordés les sujets traitant du phénomène de radicalisation en France, de la laïcité et du rôle des collectivités locales et des élus dans la prévention de la radicalisation violente.

Intervenants : Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) en lien avec l'IREV, avec un financement de Valenciennes Métropole.

16 élus des communes en politique de la ville et 4 élus des communes rurales se sont mobilisés sur les 2 demi-journées.

- **A destination des acteurs de terrain rencontrant du public**

- 2 journées « Socle » pour leur donner une base de connaissance théorique sur ce phénomène, sur le fait religieux en France et sur les problèmes identitaires.
- Et 2 autres journées « Rebond » pour : la réappropriation des apports théoriques à partir de l'analyse des situations professionnelles ; l'analyse de pratique autour de la mise en place d'outils pédagogiques

Ces formations sont menées par l'APSN (association des clubs de prévention spécialisée du Nord) avec des co-financements de Valenciennes Métropole et de l'Etat dans le cadre du FIPD, entre novembre 2016 et juin 2017. A ce jour, 47 professionnels ont déjà été mobilisés (4 des 6 collectifs territoriaux) et ont pu bénéficier de la formation socle.

Organisation de temps forts de sensibilisation et de débats

La pièce de théâtre *Djihad* a été diffusée auprès des jeunes (collégiens et lycéens), dans le cadre d'un travail partenarial mené par Valenciennes Métropole avec le Phénix, Scène nationale.

Cette pièce a été déclarée par le gouvernement belge d'utilité publique, et inscrite dans le plan Eduscol de l'Education Nationale en France, au titre de la prévention de la radicalisation en milieu scolaire. Reconnue, elle constitue un média intéressant pour pouvoir aborder le sujet auprès d'un public jeune. **Au total, près de 1 000 jeunes spectateurs valenciennois ont assisté à cette représentation.**

Education aux médias

Par l'intervention d'un journaliste/artiste dans les collèges et lycées, les jeunes sont accompagnés afin de leur donner les bonnes clefs de lecture pour s'approprier les différents supports media (réseaux sociaux, télévision, journaux etc.). Le débat « médiartistique » consiste à engager les adolescent-e-s dans une conscience citoyenne à travers la lecture et le décodage d'articles et de vidéos de presse.

De plus, Valenciennes Métropole accueille une journaliste pour une résidence « Education aux médias ».

■ Les pistes d'actions complémentaires envisagées

Renforcement des actions existantes² et mise en place d'actions nouvelles (en prévention primaire) autour :

- De l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Sur ce volet, **une opportunité a été donnée par l'appel à projet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse » dont Valenciennes Métropole a été lauréate** (subvention de l'ANRU de 1,91 millions d'euros).

Ainsi, le projet « **Accroche active ! Pour une jeunesse mobilisée et actrice de son avenir** » porté par Valenciennes Métropole, qui sera déployé de 2017 à 2021, a pour ambition de développer une politique jeunesse plus innovante, plus performante et globale sur les trois thématiques suivantes : le décrochage scolaire, l'orientation et les liens aux entreprises ainsi que la mobilité. L'objectif du projet est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 13 à 30 ans.

- De l'engagement des jeunes (service civique, solidarité internationale)

² Voir la liste des actions de la programmation 2017 du Contrat de Ville.

Cela passe par la poursuite du soutien apporté aux associations Unis Cité et STAJ qui développent les services civiques sur le territoire notamment.

- **De la lutte contre les discriminations**

Valenciennes Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations, qui sera annexé au Contrat de Ville. En effet, avec l'appui de la DRJSCS, et en mobilisant un groupe de partenaires institutionnels et associatifs autour de Valenciennes Métropole, un diagnostic partagé a été élaboré en 2016 dans le cadre d'une formation-action, avec plusieurs recommandations qui donneront lieu à un plan territorial, qui sera formalisé d'ici début 2018. La question de l'accès aux stages est par exemple ressortie. De nombreuses actions déployées dans le plan de prévention de la radicalisation font écho à des questions liées à la lutte contre les discriminations et devront, à ce titre, être articulées étroitement.

Un engagement des partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre du plan de prévention de la radicalisation

La dynamique lancée autour de l'élaboration du plan de prévention de la radicalisation à travers le groupe stratégique a permis de recenser les engagements des partenaires institutionnels et associatifs.

Ce tableau de synthèse, non exhaustif et évolutif, qui reste à compléter progressivement par certains partenaires, consiste en un état des lieux des politiques, dispositifs et/ou actions mis en place et envisagés par les partenaires institutionnels et associatifs du territoire, afin de créer des synergies entre acteurs et de garantir la cohérence des actions menées. Pour des raisons de confidentialité, il n'est accessible qu'aux membres du groupe stratégique.

■ Les formations proposées par les services l'Etat

L'IREV accompagne la DRJSCS Nord-Pas-de-Calais-Picardie dans le déploiement, sur le territoire régional, du plan national de formation « Valeurs de la République & Laïcité ». Les premières formations adressées aux acteurs de terrain - devraient se déployer dans les prochaines semaines, avec un objectif final de 2000 personnes formées aux Valeurs de la République et à la laïcité sur l'ensemble de la Région. Une partie des professionnels du territoire avait déjà été formée lors d'une session organisée dès avril 2015.

B. Les réflexions en cours sur les modalités de repérage et sur le volet prévention secondaire

■ Les modalités de repérage

Une réflexion est actuellement en cours au sein du groupe stratégique de prévention de la radicalisation pour déterminer des indicateurs communs à suivre. Les indicateurs pressentis indiqués

en proposition dans le cadre de référence national ont ainsi été soumis à débats et échanges entre les partenaires institutionnels et associatifs, à savoir :

- Typologie des lieux de radicalisation repérés sur le territoire
- La tranche d'âge des personnes repérées
- Existence ou pas de dynamique familiale
- Nombre de personnes sorties de prison
- Nombre de familles qui demandent une assistance
- Les associations reçoivent-ils des plaintes et ou confessions faisant état d'inquiétudes en lien avec la radicalisation
- Est-ce que les établissements scolaires et/ou d'autres institutions ou associations ont signalé des témoignages justifiant la violence après les attentats
- Existence de tensions entre les communautés
- Existence de formations mises en place par d'autres institutions

L'enjeu est d'aboutir à des indicateurs communs partagés par les acteurs locaux, d'ici la fin du 1^{er} semestre 2017, afin de pouvoir assurer par la suite un suivi et de mesurer leur évolution. Il s'agira également de responsabiliser les acteurs du territoire sur les enjeux autour du signalement et de les former à une meilleure compréhension de la gouvernance et à une appropriation des outils mis à disposition par l'Etat.

La prévention secondaire

La prévention secondaire s'entend comme l'ambition d'arrêter le processus de radicalisation.

Afin d'agir sur ce volet, un travail est en cours de construction au sein du groupe stratégique afin de mettre en place un groupe opérationnel constitué de membres volontaires, dont l'objectif sera de réaliser un accompagnement individualisé et de proximité pour les familles et personnes repérées comme devant être prises en charge.

Il s'agira, comme cela a été rappelé dans la partie sur la gouvernance ci-dessus, de venir en appui des solutions proposées par la cellule de suivi départementale. Cela pourra se décliner par la mise à disposition des outils existants, des lieux d'accueil en journée, des professionnels formés, afin de proposer une offre en matière de prise en charge psychologique, et en matière d'accompagnement personnalisé dans le champ éducatif, social et professionnel, comme le rappelle le cadre de référence.

L'ambition est de pouvoir développer ce groupe opérationnel courant 2017.

C. Les moyens mobilisables

Ce sont avant tout les moyens humains, en ingénierie, qui sont mis à disposition par les différents partenaires institutionnels dans le cadre de l'élaboration de ce plan, qu'il faut souligner. Ils permettent de mobiliser et de créer des synergies entre acteurs afin de mettre en place des actions nouvelles ou

de mieux coordonner les actions existantes, dans une recherche de mutualisation et de mise en cohérence des pratiques.

Sur le volet financier, ce sont avant tout les engagements financiers des partenaires institutionnels dans le cadre du Projet Territorial de Cohésion Sociale et du Contrat de Ville qui doivent être mis en avant, car ils œuvrent, directement et/ou indirectement, à la prévention de la radicalisation (crédits spécifiques politique de la ville, crédits de droit commun, etc.).

En plus de ces crédits, Valenciennes Métropole a marqué un engagement politique fort en allouant 50 000 euros annuels depuis 2016 sur la prévention de la radicalisation. Ces financements sont complétés par les crédits de l'Etat dans le cadre du FIPD.

Les partenaires institutionnels et associatifs engagés dans ce plan pourront également intervenir par la mobilisation de leurs financements ou la recherche d'autres sources de financement.



Ville de Valenciennes

